COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 avril 2025
Procès-verbal
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 10
Votants : 12
Procuration : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le seize avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry – BROHAN Paul – DRUGEON Marie-Christine – GAUCHER Aline – HUGUEL Yves – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis – PIQUET Joseline

Absents excusés : JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – POSSÉMÉ André – PANHALEUX Firmin

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : William LEBEDEFF à Thierry AUTRAN – Stéphane JÉHANNO à Christine MANHÈS – André POSSÉMÉ à Régis MONNIER – Firmin PANHALEUX à Dominique BONNE

Secrétaire de séance : AUTRAN Thierry

♦♦♦♦♦♦♦♦

Date d'affichage en mairie : le 24 avril 2025
Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 24 avril 2025

♦♦♦♦♦♦♦♦

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point supplémentaire :
2025-04-07 – instrumentation des bâtiments communaux
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ce point.

♦♦♦♦♦♦♦♦

Le Procès-verbal du 27 février 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents.
(Pour : 12 - contre : 0 - Abstention : 0)

OR DRE DU JOUR

- Adoption PV du 25 mars 2025
- Validation lots : peinture et charpente Travaux rénovation mairie
- Fonds de concours
- Frais école extérieure : école de Malansac
- Devis parois salle JDB
- Subvention associations : Anciens combattants
- Subvention associations : Ehpad de Rochefort en terre
- Adhésion Amper (portage de repas)
- Projet « savoir rouler à vélo »
- Questions diverses

2025-04-01 – Attribution marché : Travaux énergétique de la mairie – Lots : charpente couverture et peinture

La consultation concernant les travaux de rénovation énergétique de la mairie, pour les lots suivants : gros œuvre, charpente - couverture - bardage, isolation thermique par l'extérieur (ITE), plâtrerie - menuiseries intérieures, peinture, ventilation et chauffage, a été lancée le 20 décembre 2024, avec une remise des offres fixée au 30 janvier 2025.
Le cabinet FRAERE, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres reçues, lesquelles ont été sélectionnées par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 7 mars dernier et validées par le conseil municipal le 25 mars.
Deux lots étaient déclarés infructueux : Lot 02 : charpente, bardage, couverture et serrurerie et Lot 07 : peinture.

Ces lots ont été relancés, avec une remise des offres fixée au 7 avril dernier. Après analyse par le cabinet FRAERE, la commission CAO s'est réunie le 22 avril sur le choix des candidats retenus. Une seule entreprise a répondu pour chaque lot.

Lot 02 : charpente bardage couverture et serrurerie					
Entreprises	**Montant HT**	**Valeur technique 60 points**	**Valeur prix 40 points**	**Total points**	**Classement**
Entreprise BRIERO de Mauron Estimé à 35 550 €	49 873.50 €	20	40	60	**1**

Lot 07: peinture					
Entreprises	**Montant HT**	**Valeur technique 60 points**	**Valeur prix 40 points**	**Total points**	**Classement**
Entreprise DEBAYS de Pleucadeuc Estimé à 6 200 €	5 484.00 €	0	40	40	**1**

Il est proposé de retenir :

Lot	Entreprises	Montant HT
02 Charpente bois bardage couverture serrurerie	Entreprise BRIERO de Mauron	49 873.50 €
07 Peinture	Entreprise DEBAYS de Pleucadeuc	5 484.00 €

Rappel de la totalité du marché :

Lot	Entreprises	Montant HT
01 Gros œuvre	CONSTRUCTIONS ANTOINE	75 977.04 €
02 Charpente bois bardage couverture serrurerie	BRIERO	49 873.50 €
03 ITE	EMBELL FACADE	115 594.76 €
06 Plâtrerie - menuiseries intérieures	PIKARD	6 346.57 €
07 Peinture	DEBAYS	5 484.00 €
08 Ventilation	PYD	34 563.00 €
09 Chauffage	PYD	32 645.40 €
	Total Marché	**320 484.27 €**

Le montant estimé était de 302 270 €, la hausse concerne principalement la partie ITE et charpente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de :

- **Retenir l'entreprise BRIERO de Mauron pour le lot charpente bois bardage couverture serrurerie et l'entreprise DEBAYS de Pleucadeuc pour le lot peinture ;**
- **Charger Monsieur le Maire de notifier le marché aux deux entreprises ;**
- **Charger Monsieur le Maire de signer le marché et tous les documents s'y afférant**

(Pour : 12 - contre : 0 - Abstention : 0)

Paul Brohan s'interroge sur le coût de l'escalier et sur sa nécessité..... *Monsieur le Maire précise que son prix s'élève à 29 463 euros, inclus dans le lot Gros œuvre, déjà validé lors d'un précédent conseil. Il souligne que l'installation de l'escalier permettra une utilisation du bâtiment en dehors des horaires de fermeture de la mairie. Il est impératif de poursuivre l'avancement de ce dossier.*

Arrivée de Christine Manhès à 19H34 avec le pouvoir de Stéphane Jéhanno.

2025-04-02 – Finances - fonds de concours ADS et spécial

Monsieur le Maire rappelle que Questembert Communauté attribue à la commune un Fonds de concours ADS pour compenser les sommes réglées par GMVA (Golfe Morbihan Vannes Agglomération).

Depuis 2023, le fonds de concours est versé uniquement sur présentation d'un projet répondant à des dépenses d'investissement.

Le montant communautaire de l'enveloppe 2025 est de 156 700 €, la répartition pour la commune de St Gravé est de 5 500 €.

Suite à la disparition des fonds de concours "traditionnels" et la modification de la prise en compte des charges transférées liées à l'enfance jeunesse, certaines communes s'en trouvent très impactées.

Monsieur le Président de Questembert Communauté propose de réitérer l'aide aux communes concernées par la double condition suivante :

• Disposer d'un potentiel financier par habitant inférieur à celui de la moyenne communautaire (PFI moyen 2024 : 783,52*)

* Calcul du potentiel financier moyen (source fiche DGF 2024) - Saint-Gravé : 752,15 ;

• Et être impactées négativement par la disparition des fonds de concours "traditionnels" et la modification de la prise en compte des charges transférées liées à l'enfance jeunesse. Seules trois communes étaient concernées : Le Cours, Rochefort-en-Terre et Saint-Gravé.

L'enveloppe affectée annuellement (depuis le 1er janvier 2016) a été plafonnée à 13 557€.

Pour 2025, deux communes réunissent les deux critères : Le Cours et Saint-Gravé.

Pour St Gravé, la somme est de 3 675 €.

Lors de la réunion d'adjoint du 15 avril dernier, il a été proposé de mettre ces deux sommes sur le projet du bâtiment périscolaire.

CONSTRUCTION POLE EQUIPEMENTS PUBLICS BOIS/PAILLE - MEDIATHEQUE, GARDERIE PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	95 070,00 €	demande de DSIL-DETR40%	282 000 €
travaux	1 000 000,00 €	DRAC	en cours demande
acquisition terrain	60 000,00 €	Bien vivre en Bretagne	120 000 €
frais notaires	5 400,00 €	CAF	en cours demande
		fonds de concours QC	9 175 €
divers	20 000,00 €	projet leader en demande	75 000 €
Sous total	*1 180 470,00 €*	*Sous total subventions*	*486 175 €*
tva 20 %	236 094,00 €	FCTVA sur 2027	158 211 €
		AUTOFINANCEMENT	772 178 €
TOTAL	**1 416 564,00 €**	**TOTAL**	**1 416 564,00 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide

- **D'accepter la proposition comme ci-dessus,**
- **De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Questembert Communauté.**

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-04-03 – Finances – frais de fonctionnement Ecole de Malansac

Nous avons reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école des Tournesols du Syndicat des écoles Malansac/Caden pour 6 enfants (année 2025) de 5 100 euros (soit 6 x 850 € par enfant). **Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal**

-Valident la demande de participation aux frais de fonctionnement telle quelle est présentée ci-dessus à la commune de Malansac.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

devis pour séparation de la grande salle JDB

Afin d'optimiser l'utilisation de la grande salle de la salle polyvalente, il est proposé d'installer un rideau de séparation. Un devis a été établi à hauteur de 13 032 €, auquel s'ajoute le coût d'un IPN nécessaire au renforcement de la charpente. Cette installation permettrait de disposer d'une partie de la salle même durant le fonctionnement de la garderie, ainsi que d'offrir davantage de créneaux pour les activités sportives.

Christine Manhès suggère cependant de concentrer les efforts sur la construction du nouveau bâtiment dédié à la garderie afin de libérer cet espace. Elle propose de réserver les fonds pour ce projet afin de garantir sa réalisation. La question du choix des priorités est posée : quel projet doit être mis en avant en premier ? Elle suggère de conserver cette proposition et de revoir la situation en fin d'année.

Il faut garder le devis en attente, où il faut rajouter le coût de la pose d'un IPN E. et finaliser le budget du bâtiment périscolaire.

À l'issue des échanges, l'ensemble du Conseil Municipal décide de reporter ce point à une date ultérieure.

2025-04-04– Finances – demande de subvention de l'association des anciens combattants

L'association des anciens combattants a soumis une demande de subvention d'un montant de 200 €. Christine Manhès rappelle que les demandes doivent être déposées avant le 31 décembre et sont examinées lors de la commission finances de janvier avant leur validation par le conseil municipal. Elle souligne l'importance du respect de ces règles par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal

-Valident la demande de subvention de 200 € en faveur de l'association des Anciens Combattants,

-Chargent Monsieur le Maire de procéder au versement.

(Pour : 9 - contre : 2 (Yannick Le Cars – Christine Manhès) - Abstention : 3)

Finances – demande de subvention de l'EHPAD de Rochefort en terre

Demande de subvention de l'EHPAD de Rochefort en terre. nous n'avons pas reçu le complément d'information demandé.

Yves HUGUEL se propose de se rendre à l'EHPAD pour demander le document (délais jusqu'au 23/05 pour remettre le cerfa). Proposition de 200 € (50 € x 4 pensionnaires).

L'ensemble des membres propose de revoir le point à une date ultérieure.

(Pour : 10 - contre : 1 (Yannick Le Cars) - Abstention : 3)

2025-04-05 Finances – adhésion Amper

Une demande d'adhésion à l'association AMPER de 160 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide

- **De valider la demande d'adhésion à l'association AMPER de 160 €**

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-04-06– Projet « savoir rouler à vélo »

Christine Manhès informe les membres du Conseil de l'opportunité de participer au projet pédagogique « Savoir rouler à vélo », en collaboration avec l'école Sainte Magdeleine, qui a accepté de l'intégrer sur le temps scolaire. Ce dispositif, en place depuis 2020, vise à apprendre aux jeunes à circuler à vélo en toute sécurité, conformément aux mesures du CISR.

La formation comprend un minimum de 10 heures réparties en trois blocs :

- **Bloc 1** : 2 à 5 heures en milieu fermé, au sein de l'école, pour acquérir les bases du vélo.
- **Bloc 2** : 3 heures en milieu fermé pour comprendre les principes de mobilité dans un cadre sécurisé.
- **Bloc 3** : 3 à 5 heures en milieu ouvert, dans la commune, afin d'apprendre à se déplacer en conditions réelles.

Des devis ont été sollicités, et pour bénéficier d'une subvention couvrant 50 % des coûts, il est impératif de suivre les trois blocs de formation, concernant environ 25 enfants. La proposition incluant la location de vélos et casques s'élève à 3 185 €.

Joseline Piquet interroge sur l'information des parents..... *Il est précisé que l'avis de l'école devait être recueilli en amont, et que l'approbation du Conseil Municipal était nécessaire avant d'informer les familles.*
Régis Monnier suggère également de solliciter une participation financière des parents (10 €).
Par ailleurs, il est proposé d'encourager les enfants disposant d'un vélo personnel à l'utiliser, afin de réduire le coût global du projet.
Il est convenu que cette possibilité peut être étudiée et de continuer à travailler sur le projet.
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide

- **De valider le projet**
- **Autorise la continuité des demandes auprès du prestataire**

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-04-07– Instrumentation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les membres d'une possibilité d'équiper nos bâtiments communaux de matériel d'instrumentation (capteurs, capteur d'ambiance CO2, fil pilote pour instrumenter des radiateurs électriques....). Une fois ces capteurs installés, ils permettront de remonter des informations vers une plateforme en ligne. Cette installation d'objets connectés nécessite la mise en place d'une antenne de communication.
Une aide de 7 000 euros est proposée par Morbihan Energie. Une étude doit être faite pour le coût de ce matériel.
Paul Brohan propose une autre option : minuteur pour couper l'électricité et chauffage à partir de 2 h du matin comme cela se fait dans certaines salles.
Thierry Autran suggère de prévoir dans l'étude la même connexion dans le nouveau bâtiment.
Monsieur le Maire propose de s'inscrire sur ce programme et de voir ensuite si nous adhérons.
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide

- **D'inscrire la commune sur ce programme**

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Questions diverses

_Monsieur le Maire préconise une baisse des horaires de l'éclairage public comme cela est fait sur les communes avoisinantes. Après avoir été informé des coûts d'économie que cela peut engendrer, il est décidé de prévoir les nouveaux horaires comme suit :
Période du 1er mai au 31 Août : pas d'éclairage public
Période du 1er septembre au 30 avril : matin 6h30 à 8h30 et soir de 17h à 22h – les vendredis et samedis soir de 17h à 23h. .....*Les nouveaux horaires seront transmis à Morbihan Energie.*

Paul Brohan propose d'installer des capteurs similaires à ceux qui étaient présents sur le dernier lampadaire de la route de Rochefort-en-Terre, supprimé lors des travaux d'effacement.

_Effacement des réseaux sur la route de la Bréhaudays .....*Une étude a été réalisée, il resterait à charge 47 588 €.*
Paul Brohan s'interroge sur l'absence de travaux d'effacement des réseaux sur la route de Saint-Martin, alors que les fils électriques y sont dénudés et non torsadés et qu'une étude avait été demandé.....*Il est convenu de recontacter Morbihan Énergie afin d'obtenir des précisions sur cette situation.*

_Monsieur le Maire informe les membres de l'arrêt du dispositif Concordia sur le recrutement d'un service civique.....*Si la commune souhaite recruter un service civique en septembre, deux options s'offrent à elle :*
***Demander un agrément direct** au nom de la commune ;*
***Faire appel à un autre prestataire** tel que la Ligue de l'Enseignement ou Unicité.*

_Reconstitution du maillage bocager – Proposition d'Yves Huguel.....*Dans le cadre du programme de reconstitution du maillage bocager, en partenariat avec le SMGBO, il est proposé de replanter une haie le long du chemin reliant le Pont Sec au bourg dans la continuation des projets avec les jeunes. Il conviendra de consulter les propriétaires et l'exploitant des parcelles afin d'organiser la mise en œuvre du projet.*
Christine Manhès indique que si on lance ce programme il faut le proposer à tous les propriétaires de la commune pour la reconstitution de haies sur le territoire.
Paul Brohan préconise de ne pas mettre d'arbres dans la zone humide afin d'assécher naturellement le chemin et permettre le roulage des engins.....*Réponse d'Yves Huguel : il y a des essences spéciales pour zone humide.*

_Le radar est mis en place sur la Route de Rochefort en terre, il peut être déplacé sur un autre endroit à la demande, par les employés communaux.

_Christine Manhès informe les membres du retour du CCTP pour le programme voirie sur la commune par le CAUE, qui sera transmis lors de la commission voirie du 06 mai prochain.

_Monsieur le Maire avise les membres du Conseil Municipal de la signature de l'acte authentique définitif du terrain BONNO le 28 avril prochain.

_À la demande de **Jeanne Chenorio** et **Fangio Colman**, lecture du courrier remis à chaque membre présent, recensant les points suivants :
• Fuites dues à des malfaçons constatées après les travaux de rénovation → Relancer l'assurance décennale de l'entreprise ALD. ..... *Il faut éviter que les employés communaux nettoient au Karcher la terrasse au-dessus du bar tant qu'il y a un problème d'étanchéité. Qui est responsable si un client glisse sur de l'eau provenant du toit terrasse ?*
• Porte intérieure du restaurant à terminer ..... *Installation à prévoir par Yannick Le Cars, Adjoint aux travaux qui a lui-même posé cette porte. Notre agent s'est présenté et n'a toujours pas eu de rendez-vous pour finir cette porte, Monsieur Colman indique qu'il refuse tant les autres problèmes ne sont résolus.*
• Suppression des places de parking devant le restaurant, utilisées lors des concerts .....*La place de livraison reste nécessaire pour les livraisons.*
• Courriel adressé à Monsieur le Maire ..... *Réponse reçue après six mois d'attente.*
• Résiliation du contrat d'énergie du commerce ayant entraîné des frais .....*Le nécessaire a été fait dès la venue de Fangio Colman en mairie, et un nouveau contact avec le fournisseur est prévu.*

Thierry Autran demande si la Mairie a un écrit de la part d'Engie? .....Réponse: non. Il demande qu'un demande que la Mairie obtienne un écrit demain de la part d'Engie.

• Montant du loyer jugé trop élevé par Questembert Communauté et la Chambre de Commerce.

• Clef de l'appartement privé de Mme Chenorio et M. Colman perdue lors des travaux ..... *Yannick Le Cars s'engage à changer la serrure pour la fin de semaine.*

Prise de parole de Fangio Colman

Face à l'ensemble de ces difficultés, le fonds de commerce est désormais mis en vente depuis ce mois-ci.

Intervention d'Aline Gaucher ---Elle tient à remercier le Belgo-Breizh pour ces trois années écoulées. Ce commerce était un lieu de rencontre précise Yves Huguel.

Réaction de Monsieur le Maire.....*Je regrette que la Mairie n'ait pas été mise au courant en amont.*

_Joseline Piquet revient sur les différents *propos* qui lui ont été rapportés, n'ayant pas assisté à la réunion du Conseil Municipal lors de laquelle **Juliette Bourcier**, directrice de l'école, s'est exprimée devant les membres du Conseil le **25 mars dernier.**
Joseline PIQUET quitte la salle à 22h05.

_Thierry Autran indique qu'il faut regarder au présent et vers l'avenir dans le cadre de la permanence du Maire et des adjoints. Il rappelle que, depuis le début de mandat, il avait demandé qu'il y ai un tableau de permanence avec numéro de téléphone. Le portable de fonction du Maire a été supprimé et c'est malheureux car cela simplifiait la permanence "un numéro unique" sans rentrer dans la vie privée du Maire et des adjoints. Depuis le début, Thierry Autran est le seul à communiquer à l'ensemble des membres du Conseil sur ses absences. En clair on ne sait jamais qui est de permanence, ce n'est pas normal. Seul le cercle du Maire et des adjoints est au courant. Il y a eu un exemple lors d'un décès sur la commune où les pompiers ont prévenus Joseline Piquet au lieu du Maire ou de l'adjoint de permanence. Avec un numéro unique en cas d'alerte, le problème ne se reposerai pas, surtout si ce numéro unique ou tableau de permanence à jour est diffusé aux Pompiers / Gendarmerie et à l'ensemble des membres du conseil en temps réel. L'efficacité, la réactivité et le sens des responsabilités au profit de tous serait renforcé.

Le fait que Madame Piquet ait été prévenu par les pompiers est dû à l'utilisation d'une ancienne liste de la part des pompiers. Les numéros actualisés avaient été transmis. Ce fait n'avait pas été remonté à la mairie, dont Madame Piquet connait les numéros.

Dates à retenir :

-Troménie le 15 juin 2025
-Réunion adjoints le 03 juin 2025
-Conseil municipal le 17 juin 2025

La séance est clôturée à 22H15
Après avoir délibéré sur le point numéroté
2025_04_01 à 2025-04-07

Le Maire D. BONNE	Le Secrétaire de Séance T. AUTRAN